



Bureau des radiocommunications

(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)

Lettre circulaire
6/LCCE/72

Le 6 décembre 2010

**Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT et aux Membres
du Secteur des radiocommunications participant aux travaux
de la Commission d'études 6 des radiocommunications**

Objet: Commission d'études 6 des radiocommunications

- **Proposition d'adoption par correspondance de quatre projets de nouvelle Recommandation et de trois projets de Recommandation révisée**

A la réunion de la Commission d'études 6 des radiocommunications qui s'est tenue les 28 et 29 octobre 2010, la Commission d'études a décidé de demander l'adoption de quatre projets de nouvelle Recommandation et de trois projets de Recommandation révisée, conformément au § 10.2.3 de la Résolution UIT-R 1-5 (Adoption par une Commission d'études par correspondance). Les titres et les résumés de ces projets de Recommandation figurent dans l'Annexe.

La période d'examen se terminera le 6 février 2011, deux mois après la diffusion de ces textes. Si aucune objection n'est reçue des Etats Membres pendant la période d'examen, la procédure d'approbation par consultation du § 10.4.5 de la Résolution UIT-R 1-5 sera déclenchée. Néanmoins, tout Etat Membre qui a des objections à émettre concernant la poursuite de la procédure d'approbation de ce projet de Recommandation est prié d'en communiquer le motif au Directeur et d'indiquer les modifications éventuelles à apporter au texte, afin qu'une solution puisse être trouvée.

Toute organisation membre de l'UIT ayant connaissance d'un brevet détenu en son sein ou par d'autres organismes, et susceptible de se rapporter complètement ou en partie à des éléments d'un ou des projets de Recommandation mentionnés dans la présente lettre, est priée de transmettre lesdites informations au Secrétariat, et ce dès que possible. La politique commune en matière de brevets de l'UIT-T/UIT-R/ISO/CEI est disponible à l'adresse suivante:
<http://www.itu.int/ITU-T/dbase/patent/patent-policy.html>.

Valery Timofeev
Directeur du Bureau des radiocommunications

Annexe: Titres et résumés des projets de Recommandation

Documents joints: Documents 6/282(Rév.1), 6/297(Rév.1), 6/303(Rév.1), 6/306(Rév.1), 6/280(Rév.1), 6/281(Rév.1), 6/285(Rév.1) sur CD-ROM

Distribution:

- Administrations des Etats Membres et Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux de la Commission d'études 6 des radiocommunications
- Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 6 des radiocommunications
- Président et Vice-Présidents de la Commission d'études 6 des radiocommunications
- Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

Annexe

Titres et résumés des projets de Recommandation

Projet de nouvelle Recommandation UIT-R BS.[MULT-FM]

Doc. 6/282(Rév.1)

Prescriptions applicables aux services multimédias évolués pour la radiodiffusion numérique de Terre dans les bandes d'ondes métriques I et II

Cette Recommandation définit les exigences de service et de mise en oeuvre applicables aux services multimédias évolués utilisant la radiodiffusion numérique de Terre à destination de récepteurs fixes, portatifs et placés à bord de véhicules dans la bande d'ondes métriques attribuée au service de radiodiffusion.

Projet de nouvelle Recommandation UIT-R BT.[WINTURB]

Doc. 6/297(Rév.1)

Evaluation des dégradations causées à la réception de télévision numérique par une éolienne

Cette Recommandation décrit une méthode permettant d'évaluer les dégradations susceptibles d'être causées par une installation éolienne comprenant une machine unique à la réception de télévision numérique.

Projet de nouvelle Recommandation UIT-R BS.[CAP.RAD]

Doc. 6/303(Rév.1)

Service de radiodiffusion numérique: sous-titrage radio

Cette Recommandation décrit des mécanismes permettant de prendre en charge des services de radiodiffusion avec sous-titrage radio sur la base des systèmes de radiodiffusion sonore numérique de Terre décrits dans la Recommandation UIT-R BS.1114 ainsi que de systèmes MF analogiques traditionnels.

Projet de nouvelles Recommandations UIT-R BT.[PROTECT] et UIT-R BS.[PROTECT]

Doc. 6/306(Rév.1)

Critères de protection applicables aux systèmes de radiodiffusion de Terre

Cette Recommandation donne des lignes directrices visant à faire en sorte que les services de radiocommunication et d'autres sources d'émission de fréquences radioélectriques ne dégradent pas la qualité de fonctionnement des systèmes de radiodiffusion de Terre au-delà de niveaux acceptables.

Compte tenu de ces lignes directrices, il faudra peut-être procéder à des études de compatibilité, le cas échéant.

Les rayonnements au-dessous de 30 MHz provenant de «Systèmes de télécommunication à haut débit sur lignes électriques» sont traités dans la Recommandation UIT-R [1/102-PLT].

Bases techniques de planification de la radiodiffusion sonore numérique de Terre dans la bande d'ondes métriques

Ce projet de révision vise à donner des renseignements complémentaires sur les critères de planification applicables au Système numérique F (ISDB-T_{SB}). Il est proposé de modifier uniquement l'Annexe 2 intitulée «Bases techniques de planification du Système de radiodiffusion sonore numérique de Terre F (ISDB-TSB) dans la bande d'ondes métriques», qui propose des bilans de liaison additionnels à la fréquence 100 MHz, la modification de certaines valeurs des bilans de liaison à 200 MHz et un critère de protection pour ISDB-T_{SB} au-dessous de 108 MHz contre les brouillages causés par des services autres que le service de radiodiffusion.

Système destiné à l'accord automatique ainsi qu'à d'autres fonctions dans les récepteurs de radiodiffusion à modulation de fréquence et utilisable avec le système à fréquence pilote

La Recommandation UIT-R BS.643-2, qui traite des systèmes de données radioélectriques (RDS), a été mise à jour pour la dernière fois en 1995. Depuis lors, les systèmes RDS sont largement utilisés par les professionnels du secteur pour les produits liés aux récepteurs radio MF et la norme RDS a fait l'objet de nombreuses améliorations nouvelles dans le cadre du Forum RDS. La deuxième édition de la norme RDS entièrement mise à jour a été publiée en août 2009 sous la dénomination IEC 62106 Ed.2:2009. La révision de cette Recommandation vise à harmoniser ce texte avec la norme RDS actualisée.

«Paramètres de planification» pour la radiodiffusion sonore numérique aux fréquences inférieures à 30 MHz

Ce projet de révision vise à fournir des rapports de protection additionnels pour les systèmes DRM au moyen des largeurs de bande de 18 kHz et 20 kHz.

Le nouvel Appendice 3 de l'Annexe 2 décrit la méthode utilisée pour inclure des valeurs de rapport de protection pour les signaux DRM ayant des largeurs de bande de 18 et 20 kHz.